

FACULTÉS UNIVERSITAIRES SAINT-LOUIS  
Recyclages en droit - Madame N. NOËL-ADAMS  
Boulevard du Jardin botanique, 43  
1000 BRUXELLES

FUCaM  
Recyclage en droit - Madame I. LEKIME  
Ateliers des FUCaM - Rue des Sœurs Noires, 2  
7000 MONS

## INFORMATIONS PRATIQUES

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de :

Madame N. NOËL-ADAMS  
BRUXELLES - FUSL  
Tél. : 02 - 211 79 58  
Fax : 02 - 211 79 97  
noel@fusl.ac.be  
[http://www.fusl.ac.be/recyclages\\_en\\_droit](http://www.fusl.ac.be/recyclages_en_droit)

Madame I. LEKIME  
MONS - FUCaM  
Tél. 065 - 40 69 12  
Fax. 065 - 35 57 42  
isabelle.lekime@fucam.ac.be  
<http://www.fucam.ac.be/ufrd/recyclage>

## INSCRIPTIONS

Le droit d'inscription à chacun des cycles de trois conférences s'élève à 80 euros. Il comprend les livrets édités par Anthemis et reprenant les contributions des orateurs. L'inscription est gratuite pour les étudiants en droit mais elle ne permet pas d'obtenir les livrets distribués aux participants en début de séance.

Les droits d'inscription doivent être versés sur le compte bancaire de l'institution où le recyclage sera suivi.

BRUXELLES : 310-1801652-60 avec la mention «Actualités de droit des sûretés» et/ou «Actualités de droit commercial» ET le nom du participant.

MONS : 370-0347211-38 avec la mention «Recyclage en droit» suivie de l'intitulé du cycle «Actualités de droit des sûretés» et/ou «Actualités de droit commercial» ET du nom du participant.

Les inscriptions seront enregistrées par ordre de réception du bulletin ET du paiement.

Une attestation de participation sera remise à la fin de chaque cycle.

Formation permanente des avocats : 6 points par cycle.

## CALENDRIER DES CONFÉRENCES

2010

### À BRUXELLES

FUSL - FACULTÉ DE DROIT - AUDITOIRE 1 - BOULEVARD DU JARDIN BOTANIQUE, 43

#### PREMIER CYCLE : ACTUALITÉS DE DROIT DES SÛRETÉS - MARS 2010

*Le cautionnement à titre gratuit*  
le jeudi 4 mars 2010, de 18 à 20 h

*Le contrat de gage : pour une explication réaliste, oui, pour une interprétation anagogique, peut-être, pour une antanaclase, non*  
le jeudi 11 mars 2010, de 18 à 20 h

*De quelques sûretés spécifiques aux baux à loyer*  
le jeudi 18 mars 2010, de 18 à 20 h

#### SECOND CYCLE : ACTUALITÉS DE DROIT COMMERCIAL - AVRIL-MAI 2010

*Les pratiques du commerce : et s'il ne restait que la loyauté ?*  
le jeudi 22 avril 2010, de 18 à 20 h

*L'action en cessation : les particularités procédurales d'un mécanisme atypique*  
le jeudi 29 avril 2010, de 18 à 20 h

*Les clauses abusives en pratique : qualification, interprétation et sanction*  
le jeudi 6 mai 2010, de 18 à 20 h

### À MONS

CAMPUS DES FUCaM - AUDITOIRE A3 - CHAUSSÉE DE BINCHE, 151  
(ENTRÉE : CHEMIN DES MOURDREUX)

#### PREMIER CYCLE : ACTUALITÉS DE DROIT DES SÛRETÉS - MARS 2010

*Le cautionnement à titre gratuit*  
le jeudi 11 mars 2010, de 18 à 20 h

*Le contrat de gage : pour une explication réaliste, oui, pour une interprétation anagogique, peut-être, pour une antanaclase, non*  
le jeudi 18 mars 2010, de 18 à 20 h

*De quelques sûretés spécifiques aux baux à loyer*  
le jeudi 25 mars 2010, de 18 à 20 h

#### DEUXIÈME CYCLE : ACTUALITÉS DE DROIT COMMERCIAL - AVRIL-MAI 2010

*Les clauses abusives en pratique : qualification, interprétation et sanction*  
le jeudi 22 avril 2010, de 18 à 20 h

*Les pratiques du commerce : et s'il ne restait que la loyauté ?*  
le jeudi 29 avril 2010, de 18 à 20 h

*L'action en cessation : les particularités procédurales d'un mécanisme atypique*  
le jeudi 6 mai 2010, de 18 à 20 h

32<sup>e</sup> SESSION  
2010

PREMIER CYCLE  
**Actualités de droit  
des sûretés**

DEUXIÈME CYCLE  
**Actualités de droit  
commercial**

Une organisation des Facultés de droit  
de l'Université catholique de Louvain  
des Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles  
des Facultés Notre-Dame de la Paix à Namur  
et des Facultés Universitaires Catholiques de Mons



ANTHEMIS

## COMITÉ SCIENTIFIQUE

M. Ignacio de la SERNA

Juge d'instruction au tribunal de première instance  
de Charleroi

Maître de conférences aux FUCaM

Mme Isabelle DURANT

Professeur à l'UCL

Mme Séverine DUSOLLIER

Chargée de cours aux FUNDP

M. Pierre JADOUL

Directeur des recyclages en droit

Professeur aux FUSL

Avocat au barreau de Bruxelles

M. Louis le HARDÏ de BEAULIEU

Professeur aux FUCaM

Mme Nicole VERHEYDEN-JEANMART

Professeur émérite de l'UCL

Avocat au barreau de Bruxelles

### PREMIER CYCLE : « ACTUALITÉS DE DROIT DES SÛRETÉS »

MARS 2010

#### LE CAUTIONNEMENT À TITRE GRATUIT

par Laurent du JARDIN, avocat au barreau de Bruxelles, chargé de cours à l'UCL

La loi du 3 juin 2007 relative au cautionnement à titre gratuit est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2007. Sur de nombreux points, elle sollicite des notions ou principes essentiels en droit des sûretés. Il s'agit de les mettre en perspective avec les autres aménagements dont, depuis 20 ans, les règles du cautionnement ont fait l'objet (art. 34 à 36 de la loi du 12 juin 1991 relative au crédit à la consommation ; art. 80 de la loi du 8 août 1997 sur les faillites). Des lignes de force se dégagent, mais aussi quelques faiblesses. Les mettre en évidence à la lumière de la jurisprudence récente contribue à identifier ce qui pourrait (devrait) devenir un droit commun des garanties personnelles.

Jeudi 4 mars 2010, de 18 à 20h (FUSL)

Jeudi 11 mars 2010, de 18 à 20h (FUCaM)

#### LE CONTRAT DE GAGE : pour une explication réaliste, oui, pour une interprétation anagogique, peut-être, pour une antanaclase, non

par Werner DERIJCKE, avocat au barreau de Bruxelles, maître de conférences invité à l'UCL

Le contrat de gage est un contrat réel, qui ne se conclut donc que par le transfert de la possession de la chose (res) qui en est l'objet. De lege lata, vouloir nier ou contenir ce caractère réel est sans issue. On se propose, au contraire, une fois ce caractère réel établi et admis, d'en appréhender les conséquences exactes, avec une attention particulière pour le gage sur instruments financiers et pour les implications, en ce qui concerne le gage en général, de la loi relative à la continuité des entreprises.

Jeudi 11 mars 2010, de 18 à 20h (FUSL)

Jeudi 18 mars 2010, de 18 à 20h (FUCaM)

#### DE QUELQUES SÛRETÉS SPÉCIFIQUES AUX BAUX À LOYER

par Marnix DE SMEDT, collaborateur scientifique à l'UCL, conseiller juridique au Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale

Les baux à loyer connaissent différents types de sûretés qui leur sont spécifiques. On songe essentiellement au privilège du bailleur et à la garantie locative, dont le régime a été radicalement modifié par la loi du 25 avril 2007, lorsqu'elle trouve à s'appliquer à un bail de résidence principale du preneur. L'orateur abordera quelques questions choisies, à la lumière des tendances jurisprudentielles et doctrinales.

Jeudi 18 mars 2010, de 18 à 20h (FUSL)

Jeudi 25 mars 2010, de 18 à 20h (FUCaM)

### DEUXIÈME CYCLE : « ACTUALITÉS DE DROIT COMMERCIAL »

AVRIL - MAI 2010

#### LES PRATIQUES DU COMMERCE : et s'il ne restait que la loyauté ?

par Eric BALATE, avocat aux barreaux de Mons et de Bruxelles, chargé de cours à l'UMons

Depuis plusieurs années, les pratiques commerciales traditionnellement réglementées, afin de rencontrer tantôt les intérêts des vendeurs, tantôt les intérêts des consommateurs, sont remises en question. Elles deviennent rebelles à toute forme de réglementation. Le droit européen, évidemment, n'est pas étranger à ce mécanisme.

La question qui se pose est de savoir, précisément, quelle est la place que le droit peut encore avoir face à un développement croissant tantôt de nouvelles pratiques, tantôt des anciennes pratiques qui veulent s'affranchir de toute norme.

Jeudi 22 avril 2010, de 18 à 20h (FUSL)

Jeudi 29 mai 2010, de 18 à 20h (FUCaM)

#### L'ACTION EN CESSATION : les particularités procédurales d'un mécanisme atypique

par Dominique MOUGENOT, juge au tribunal de commerce de Mons, maître de conférences aux FUNDP

La loi sur les pratiques du commerce renferme désormais deux actions en cessation : l'action de droit commun (art. 95) et l'action propre aux droits intellectuels (art. 96). Même s'il s'agit de l'exemple historiquement le plus ancien de procédure «comme en référé», l'action en cessation continue d'intriguer par ses particularités procédurales. Se pliant ou dérogeant tour à tour aux règles ordinaires de la compétence et de la procédure, l'action en cessation rentre difficilement dans les schémas classiques. L'exposé s'attache à ces spécificités, mettant plus particulièrement en lumière les points qui restent controversés ou ceux qui sont susceptibles d'une évolution à bref délai.

Jeudi 29 avril 2010, de 18 à 20h (FUSL)

Jeudi 6 mai 2010, de 18 à 20h (FUCaM)

#### LES CLAUSES ABUSIVES EN PRATIQUE : qualification, interprétation et sanction

par Alexandre CRUQUENAIRE, avocat au barreau de Namur, maître de conférences aux FUNDP

L'exposé reviendra sur les principales questions liées à la mise en œuvre de la réglementation sur les clauses abusives. À partir d'exemples, l'exposé visera aussi à susciter la réflexion et la discussion sur quelques difficultés pratiques propres à la matière.

Jeudi 6 mai 2010, de 18 à 20h (FUSL)

Jeudi 22 avril 2010, de 18 à 20h (FUCaM)

## BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

RUE : \_\_\_\_\_

N° : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_

LOCALITÉ : \_\_\_\_\_

PROFESSION : \_\_\_\_\_

TÉL. : \_\_\_\_\_

FAX : \_\_\_\_\_

E-MAIL : \_\_\_\_\_

POUR LES MAGISTRATS, GRADE ET/OU FONCTION : \_\_\_\_\_

Nom de la personne ou de l'entreprise qui effectue le paiement des droits d'inscription : .....

Participera au(x) cycle(s) (\*) :

- Actualités de droit des sûretés (80 euros)  
 Actualités de droit commercial (80 euros)

et verse la somme de ..... € sur le compte bancaire de l'institution où il/elle compte suivre le recyclage (\*) :

- Facultés universitaires Saint-Louis - Bruxelles : 310-1801652-60 (avec la mention « sûretés » ou « commercial » ET le nom du participant)  
 Facultés Universitaires Catholiques de Mons : 370-0347211-38 (avec la mention « Recyclage en droit » suivie de l'intitulé du cycle « sûretés » ou « commercial » ET du nom du participant)

L'inscription sera effective dès réception du bulletin ET du paiement.

DATE : \_\_\_\_\_

SIGNATURE

(\*) Cochez SVP.

